



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **TRILOG.CH SARL**, Chemin des Bruannes 10,
1429 Giez
2. Déclaration de faillite: 03.07.2018
3. Suspension de faillite: 26.07.2018
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 20.08.2018
5. Avance de frais: CHF 7'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** La société a pour but l'entreprise générale ainsi que la logistique événementielle, la conception et la réalisation de spectacles, la réalisation et la production vidéo.

Office des faillites de l'arrondissement de la Broye et
du Nord vaudois
1401 Yverdon-les-Bains

04392271

